

le mode d'élection du PDR depuis 58, problématique

Par **roadtomaster**, le **25/02/2018** à **13:52**

Salut à tous :P

j'aurai besoin d'un avis, étant vraiment mauvais pour trouver des problématiques (m'en soit témoin mon partiel de droit constitutionnel, pour lequel j'ai eu 9... :D) j'aimerais que vous m'aidiez à reformuler ou carrément changer la mienne.

Le sujet est le suivant: le mode d'élection du président depuis 1958.

pour l'instant ma problématique est la suivante:

Par quels moyens a t'on modifié la légitimité présidentielle afin de faire coïncider celle-ci au nouveau rôle que le président de la république doit endosser?

mon plan (que vous êtes encouragés à critiquer):

I. Du suffrage indirect au Suffrage universel direct: une nouvelle légitimité pour un nouveau rôle.

A. Les raisons ayant motivé ce changement.

B. Le référendum de 1962.

II. les aménagements apportés pour renforcer cette nouvelle légitimité

A. Du septennat au quinquennat

B. Le déplacement des législatives.

Voilà merci d'avance et bonne journée!

Par **LouisDD**, le **25/02/2018** à **14:52**

Hello

Avant de me pencher sur le sujet, une petite notion de méthodologie qui pourrait vous aider à mieux cerner les problématiques ! En suivant la méthodologie qui est appliquée plus ou moins uniformément dans les différentes faculté, le schéma type de l'introduction avec ses diverses composantes devrait normalement vous conduire à une problématique qui coule de source.

Suite à une **amorce**, un **cadrage spatio-temporel**, une **définition des termes du sujet**, vous avez l'**intérêt de sujet**, qui est en soit le raisonnement, le cadre général du problème, en quoi répondre au sujet va-t-il apporter quelque chose à la réflexion juridique qui découle du sujet... et qui va vous permettre d'introduire la problématique qui sera la façon la plus logique de répondre/cerner/réfléchir par rapport à l'intérêt du sujet. La problématique est en soit l'aboutissement de tout ce qui est dit avant, ce qui va permettre de donner matière à réfléchir

sur le sujet.

Bref illustration avec votre sujet (sans l'amorce j'ai pas d'idée précise, même si un commentaire sur De Gaulle et sa vision du rôle du président de la République pourrait être adapté):

Contexte : 1958 en France, nouvelle République (Ve), nouvelle Constitution, volonté de changement par rapport à la IIIe et IVe République (rationalisation efficace du Parlement, rôle majeur et incontournable du président de la République)...

Intérêt du sujet : Montrer une évolution du rôle du président de la République qui change en fonction du mode d'élection, comment en est-on venu à considérer que ce qui se faisait sous la IVe était inadapté au but visé par le passage de la IIIe à la IVe (renforcement de l'exécutif), retour à un suffrage universel direct (Napoléon III qui a été le premier président de la République à être élu de cette manière). Là ce ne sont que des idées mais une synthèse de tous ces éléments pourrait être intéressante comme intérêt du sujet. Ce serait quelque chose comme :

L'**intérêt du sujet** réside dans le contexte (historique, constitutionnel...) du changement de mode d'élection du président de la République.

Et donc suite à tous ces éléments, on arrive à cerner la **problématique** :

Pourquoi le mode d'élection a-t-il changé ? Qu'apporte le changement de mode d'élection du président de la République à l'institution présidentielle ?

Donc en soit votre problématique colle au sujet, soulève des problèmes intéressants, mais il faut voir ensuite comment vous résolvez les problèmes ainsi soulevés.

Alors penchons nous sur votre plan :

Déjà je pense que le II) est hors sujet. Le sujet n'invite pas, en tout cas à mon avis, à parler de ce qui accompagne le changement de scrutin. Pour moi ce sujet, c'est montrer ce qui se fait jusqu'en 1962 (suffrage indirect) puis ce qui se fait à partir de cette même date. Soit :

[s]I) De 1958 à 1962 : suffrage indirect

II) L'après référendum de 1962 : le suffrage universel direct[/s]

Une fois cette première division effectuée, il faut encore trouver les sous-parties. Et c'est là qu'il y a un intérêt à sous-problématiser chaque partie (en tout cas à mon avis).

En gros vous faites comme si le I) et le II) étaient des sujets à part.

Donc :

[s]I) Suffrage indirect sous la Ve république :[/s]

C'est De Gaulle qui fait la Constitution (je caricature presque), et pourtant, pas de suffrage universel direct alors que c'est quand même ce qui se fait de mieux niveau légitimité...

Pourquoi ? Alors qu'en plus on sait que sous la IVe République c'est ce qui a permis en partie au Parlement de garder une supériorité sur l'exécutif...

On en tire :

[s]A) Dans la continuité de la IVe République :[/s]

Cela revient à traiter des raisons pour lesquelles on continue comme avant.

[s]B) Un mode d'élection contraire à la vision de l'exécutif tout puissant de De Gaulle[/s]

Revient à voir en quoi ce mode de scrutin pose problème, à la fois personnellement à De Gaulle, et au rôle de l'exécutif.

Cela permet une belle **transition** : la vision de De Gaulle et sa volonté de servir la France le conduisent à vouloir changer la Constitution, ce qu'il entame avec un référendum en 1962.

[s]II) L'après référendum de 1962 :[/s]

Quel problème résout cette intervention ? En quoi la mise en place de ce mode de suffrage permet l'accomplissement de la vision de De Gaulle quant à l'exécutif tout puissant ? En quoi ce mode de scrutin renforce-t-il le statut du président de la République ?

Il en ressort :

[s]A) Une légitimité renforcée[/s]

Volonté de De Gaulle d'assurer à ses successeurs la légitimité nécessaire pour incarner un exécutif fort. Et puis tant qu'à faire pour sa carrière personnelle, c'est toujours mieux, peut-être que sa légitimité d'après-guerre(s) (avec un "(s)" puisque essentiellement c'est la 2e GM, mais pourquoi pas un peu d'Algérie) en avait pris un coup...

[s]B) Renforcement de la rationalisation du Parlement[/s]

Hé oui, un président encore plus fort donne un exécutif toujours plus puissant, ce qui va lui permettre, par les différents pouvoirs laissés à l'exécutif, ainsi que par l'ombre que ce dernier fait au Parlement, d'avoir une plus grande influence sur l'opinion publique et donc sur le Parlement dont les élus qui veulent le rester écoutent cette même opinion (bien sûr c'est simpliste comme explication ça peut largement être développé). Et puis c'est toujours plus simple de s'opposer au Parlement quand ce n'est pas lui qui nous élit...

Comme vous pouvez le remarquer, ce type de plan convient bien pour aborder le sujet de façon chronologique, en partant d'un point A qui pose problème pour aller jusqu'à un point D qui va résoudre ce problème dans sa globalité, en passant par des points B et C qui résolvent des sous-problèmes permettant de réfléchir et de mieux appréhender le problème principal. En gros quand le correcteur lit quelque chose comme ça, ba il à l'impression de voir le rubik's cube qui se reconstitue au fur et à mesure, chaque point lu rétablissant l'une des faces (du cube à 4 faces, j'ai jamais aimé la géométrie dans l'espace...[smile25]) pour permettre au final d'aboutir à la solution (belle métaphore pour illustrer ce qu'est un raisonnement juridique ahaha ![smile16])

Bref voici une proposition, un exemple, peut-être pas suffisamment approfondi, mais qui je pense a le mérite de donner quelques piste, de recadrer tout de même le sujet et surtout d'apporter quelques petits conseils méthodologiques.

Si jamais vous avez des questions n'hésitez pas !

A plus

Par **roadtomaster**, le **28/02/2018** à **16:41**

tout d'abord, merci pour votre réponse, c'est super sympa, en plus c'est beaucoup plus détaillé que ce à quoi je m'attendais, c'est vraiment parfait!
pour l'introduction j'ai effectivement commencé par une citation de de Gaulle, par la suite, je ne me suis pas étendue sur les raisons du changement de république mais plutôt sur les

raisons qui ont amené au sein de la 5ème république, le président à gouverner à la place du 1er ministre, pensez vous que c'est inapproprié et que je devrais placer plus de contexte historique? (l'introduction est vraiment ma bête noire, je ne sais jamais quoi mettre dedans ou pas de peur de faire du hors sujet... et souvent elle est bien trop courte, car j'ai peur de me répéter et de déjà avoir tout dit...)

pour ce qui est du plan, je vois ce que vous voulez dire et j'étais parti pour faire de même (du moins pour les grandes parties) mais il s'est vite avéré que nous n'avons pas assez de matière pour faire ainsi, notre cours n'est pas du tout orienté de cette manière, j'ai donc changé mon plan pour mieux coller au contenu du cours... après, je n'aurai peut être pas dû? une autre personne de mon TD a eu le même réflexe, et il est plutôt calé, donc je m'étais rassuré comme ça. en tout cas votre réponse me servira pour le partiel et pour mes intros en général merci beaucoup!

Par **LouisDD**, le **28/02/2018** à **18:10**

Re

Attention je repère dans vos dires quelque chose d'inquiétant : une dissertation ce n'est pas recracher son cours ! Et c'est sûrement pour vous faire cogiter que le chargé de TD ou Le prof vous a donné à dissenter sur un point peu détaillé dans votre cours...

Le cours sert de support de départ, pour appuyer votre raisonnement juridique qui doit faire appel à de la doctrine, à des développements logiques... Bref du raisonnement et pas du par coeur ! [smile3]

Une bonne introduction c'est amener le sujet en dévoilant juste ce qu'il faut pour intriguer le lecteur. Elle ne doit pas être trop longue car comme vous le dites ça grille le contenu à venir, ni trop courte puisque sinon le lecteur aura une mauvaise accroche pour la suite de la lecture...

Par **roadtomaster**, le **01/03/2018** à **10:09**

re, je me suis mal exprimé je pense, mais je n'ai pas pour but de recracher mon cours, quand je parlais de l'orientation du cours, c'était surtout pour souligner le manque d'informations pour traiter ce plan :P my bad!

D'ailleurs la place faite au raisonnement me paraît beaucoup plus réduite que celle que l'on avait au 1er semestre, ça me déçoit un peu, mais ça vient peut être de l'historique qui prend une place beaucoup plus importante?

Par **LouisDD**, le **01/03/2018** à **12:03**

Aucun souci, je préférais juste vous avertir des fois que ce ne soit pas clair ahaha ! Une petite incompréhension de temps à autre ça arrive ! (à force de trop lire de sujets on cherche parfois pas très loin pour comprendre)

Après même s'il faut développer un côté historique, toujours raccrocher les notions juridiques qui en découlent.

De plus en droit ce qui peut être dommage par rapport par exemple à Science Po, c'est que le raisonnement doit se focaliser essentiellement sur le droit et l'aspect juridique du sujet, alors que pour la formation aux sciences politiques, c'est un raisonnement d'ensemble qui fait appel au droit à l'histoire à la sociologie à l'économie à la philosophie... Bref c'est pour moi un raisonnement multilatéral très intéressant qui permet à mes yeux une réflexion plus profonde : en effet dans la vie (enfin celle des non juriste) Il n'y a pas que le droit, et rien que le droit...

Et pour finir, même s'il n'y a pas où peu d'informations sur le sujet dans votre cours, c'est en fouinant un peu partout que vous allez rassembler des petits bouts de réflexions par ci par là et aboutir à une base de connaissances plus solide !